

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-12-12 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 12^e jour du mois de décembre deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Chantale Hamelin
Esther Savard (absente)
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2011-12-272

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2011
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
7. Calendrier des séances ordinaires 2012
8. Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2012
9. Recommandation à la CPTAQ, construction résidentielle dans un îlot déstructuré de l'article 59 sur le chemin de l'Étang
10. Dérogation mineure, 286 rue de la Poterie
11. Décomptes progressifs, Construction & Pavage Portneuf
12. Service Première Ligne – Plus (éthique et déontologie)

13. Personnel cadre, avantages sociaux
14. Inscription au programme Climat Municipalité
15. Mandat à CIMA+ |ZEROCO2
16. Enrochement de la jetée
17. Virements budgétaires
18. Paiement Québec Gatineau inc.
19. Fermeture de bureau
20. Employé temporaire pour le déneigement, ajout
21. Demande d'aide financière au PIQM-MADA
22. Période de questions sur les sujets traités.
23. Levée de l'assemblée

Période de questions

Diverses questions sont posées au conseil

Début : 19h40

Fin : 19h57

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 12 décembre 2011. (du 8 novembre au 12 décembre 2011)

Rés.2011-12-273

Adoption du procès-verbal du 14 novembre 2011.

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 14 novembre 2011 soit accepté tel que présenté.

Rés.2011-12-274

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 493 337.25 \$.

Liste des comptes à payer	165 314.44 \$
Liste des chèques émis	247 144.80 \$
Liste transaction internet	588.55 \$
Liste chèques manuels	2 261.54 \$
Liste des salaires	78 027.92 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 novembre 2011 est déposé au conseil municipal, le 12 décembre 2011.

Rés.2011-12-275

Calendrier des séances ordinaires 2012

Considérant que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Portneuf, pour l'année 2012 :

DATES	HEURE	ENDROIT
Lundi 9 janvier	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 février	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 12 mars	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Mardi 10 avril	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 14 mai	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 11 juin	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 9 juillet	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 13 août	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 septembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Mardi 9 octobre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 12 novembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue
Lundi 10 décembre	19h30	Hôtel de ville, 297 1 ^{re} Avenue

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Avis de motion, règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2012

Je, Anick Leclerc conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs 2012.

Rés.2011-12-276

Recommandation à la CPTAQ, construction résidentielle dans un îlot déstructuré de l'article 59 sur le chemin de l'Étang

Considérant que le sol est de la classe 4 et comporte des facteurs limitatifs très graves;

Considérant que ces facteurs limitatifs réduisent le nombre de cultures possibles et diminuent le rendement des diverses cultures. Aussi, la sous-classe de ce sol dénote un sol peu fertile ou très difficile à améliorer. Finalement, la seconde sous-classe représente un sol où les récoltes sont affectées par la sécheresse et généralement doté d'une faible capacité de rétention de l'eau;

Considérant que le type du sol qui rend l'utilisation à des fins agricoles limitée et que le sol est déjà sur le gazon;

Considérant qu'aucune conséquence négative d'une autorisation résidentielle ne peut affecter le développement agricole à proximité dans ce secteur;

Considérant qu'aucune contrainte environnementale n'est liée à ce projet;

Considérant que le terrain est situé dans un îlot déstructuré permettant les constructions résidentielles;

Considérant que cet îlot comprend plusieurs résidences et que l'homogénéité est donc respecté;

Considérant que l'agriculture est conservée à l'extérieur de cet îlot déstructuré;

Considérant que ce projet ne cause aucune contrainte aux ressources des agriculteurs car il n'est pas vraiment exploitable;

Considérant que la Ville de Portneuf profitera de ce projet, grâce à un apport de taxes supplémentaire dans un secteur actuellement desservi;

Considérant que ce secteur est compris dans la demande à portée collective (article 59) en tant qu'îlot déstructuré;

Considérant que cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la construction d'une résidence unifamiliale, en zone agricole.

Rés.2011-12-277

Dérogation mineure, 286 rue de la Poterie

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 27 octobre 2011;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 24 novembre 2011;

Attendu que la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage 116 à l'article 6.2.3;

Attendu que la demande de dérogation mineure consiste à conformer la somme des marges latérales à 5.18 mètres au lieu de 6 mètres pour une construction érigée en 1995;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9873 15 9858 pour la zone Rb-5 sur le lot 2 980 755 du cadastre officiel du Québec, sis au 286 rue de la Poterie.

Rés.2011-12-278 Décomptes progressifs, Construction & Pavage Portneuf

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise un huitième paiement (final) à l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales – Phase 1 incluant la libération de la retenue spéciale de 5%, tel que recommandé par BPR, au montant de 7 006.39 \$ taxes incluses.

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise un sixième paiement à l'entrepreneur Construction & Pavage Portneuf inc. pour les travaux de réfection de la 1^{re} Avenue, la 2^e Avenue et des rues transversales – Phase 2, tel que recommandé par BPR, au montant de 363 017.61 \$ taxes incluses.

Rés.2011-12-279 Service Première Ligne – Plus (éthique et déontologie)

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte l'offre de « Service Première Ligne – Plus (Éthique et déontologie) » proposée le 11 novembre 2011 par l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay pour un supplément annuel de 1 000 \$, plus déboursés et taxes, en sus du « Service Première Ligne » déjà souscrit.

Rés.2011-12-280 Personnel cadre, avantages sociaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE les avantages sociaux (REER collectif – vacance – congé mobiles) du personnel cadre soient ajustés, tel qu'autorisés dans la nouvelle convention collective des employés syndiqués signée le 28 novembre 2011.

Rés.2011-12-281 Inscription au programme Climat Municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conforme aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités.

QUE madame Danielle M. Bédard, directrice générale soit déléguée, pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Rés.2011-12-282 Mandat à CIMA+ |ZEROCO2

Considérant qu'il y a eu lieu de mandater une firme d'ingénieurs afin de procéder à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et à la préparation d'un plan d'action visant leur réduction;

Considérant que la firme CIMA+ |ZEROCO2 a déposé une offre de services en ce sens le 21 octobre 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long.

QUE la Ville de Portneuf mandate la firme CIMA+ |ZEROCO2 afin de procéder à l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et à la préparation d'un plan d'action visant leur réduction pour la somme de 20 000 \$ taxes incluses.

QUE la directrice générale est autorisé à effectuer le paiement des honoraires qui seront facturés par cette firme dans le cadre de son mandat, jusqu'à concurrence de 20 000 \$ taxes incluses, et à imputer cette somme à même la subvention à venir, le tout, conditionnel à la réception de ladite subvention du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Rés.2011-12-283 Enrochement de la jetée

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures reliées à l'enrochement de la jetée pour un montant total de 21 206 \$ taxes incluses.

Rés.2011-12-284 Virements budgétaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QU'un transfert de budget au montant de 61 500 \$ soit fait de la façon suivante :

0241410526	Entr. – rép. Pompe	1 500 \$ (-)
0241410522	Entr. – rép. Bâtiment	1 500 \$ (+)
0213010416	Relation travail – équité	11 000 \$ (+)
0213010141	Salaire administration	18 000 \$ (+)
0219010999	Imprévus	29 000 \$ (-)
0222010454	Formation perfectionnement	3 000 \$ (-)
0222040141	Salaire formation	10 000 \$ (+)
0232010999	Imprévus	7 000 \$ (-)
0232010521	Entretien chemin	10 000 \$ (+)
0222010999	Imprévus	10 000 \$ (-)
2308006725	Parc récré CMVQP	11 000 \$ (+)
0219010999	Imprévus	2 500 \$ (-)
0232010999	Imprévus	8 500 \$ (-)

Rés.2011-12-285 Paiement facture Québec Gatineau inc.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture EM111117002 au Chemins de fer Québec Gatineau inc. au montant de 40 863.26 \$ taxes incluses pour des travaux entourant le remplacement d'une conduite en tôle ondulée perforée, reliée au réseau d'égout pluvial de la municipalité sous la voie au PM 125.62 de la Sub. Trois-Rivières de Chemins de fer Québec Gatineau inc.

QUE cette dépense sera affectée au fond de roulement sur cinq (5) ans.

Rés.2011-12-286 Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes du 23 décembre 2011 à midi jusqu'au 5 janvier 2012 à midi; étant entendu qu'un employé de la ville sera en tout temps en mesure de répondre à un appel au numéro de téléphone d'urgence.

Rés.2011-12-287 Employé temporaire pour le déneigement, ajout

Considérant que la résolution #2011-10-232 a été adoptée à la séance du 11 octobre dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal ajoute le nom de monsieur Tommy Minier comme chauffeur de camion à neige et de tous travaux connexes à l'entretien d'hiver à titre d'employé temporaire.

Rés.2011-12-288 Demande d'aide financière au PIQM-MADA

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte le projet proposé dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) pour l'aménagement d'un parc des générations près de la Résidence Portneuvienne.

QUE la Ville de Portneuf s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus de ce projet.

QUE madame Anick Leclerc, conseillère municipale ou madame Anaïs Jardon, directrice des loisirs soient, et elles sont par les présentes, autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à la présentation d'une demande d'aide financière au PIQM-MADA.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 18 hres.

Maire

Greffière